

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Sophie SOUYRIS, 1ère adjointe.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 12 Vote par procuration : 1</p>	<p>Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; M. Éric PEROLAT; M. Antonio GODOY; M. Stéphane VAN LERBERGHE</p>
<p>Date de la convocation Le 11/05/2023</p> <p>Date d'affichage Le 02/06/2023</p>	<p>Absents : M. Romain DESRICHARD ; Joseph RODRIGUEZ Absents excusés : Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS)</p>
<p>N° 2023-023</p> <p>Objet :</p> <p>Décision modificative n°01</p> <p>ACTES</p>	<p>Afin de prendre en compte les modifications de l'actif opérées avec la trésorerie pour le passage en M57, il est nécessaire de prendre une décision modificative (DM) qui se traduit par des opérations d'ordre. Cette dernière permettra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De rectifier une erreur d'affectation de subvention - De modifier une erreur d'équilibre du chapitre 041 - D'augmenter les crédits à l'article 10226 pour permettre le remboursement d'une somme indument perçue au titre de la taxe d'aménagement. <p>Le projet de DM est présenté aux élus. Il ne modifie en rien la capacité de la commune à réaliser son programme.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de décision modificative n°01. - PRECISE que le projet de DM sera joint en annexe à la délibération <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 22 mai 2023.</p> <div style="text-align: right;">  Le Maire, Joseph RODRIGUEZ </div> <p>Le Maire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. <p>Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 034-213402548-20230522-2023_0023-DE

34254

COMMUNE DE ST FELIX DE LODEZ - BUDGET M14

Code INSEE

Commune

Berger
Levrault

DM 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 01

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 11/05/2023

Objet : Mouvement de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		38 207.95 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		38 207.95 €
D 2128 : Autres agenc. et aménag.		5 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		5 000.00 €
D 10226 : Taxe d'aménagement		5 007.95 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		5 007.95 €
D 1312 : Régions		28 200.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		28 200.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		38 207.95 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		38 207.95 €
R 722 : Immobilisations corporelles		10 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		10 000.00 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE

Le Maire
Joseph RODRIGUEZ

